



# INSTITUTION JEAN-PAUL II

## ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Rouen, le 10 octobre 2019

Présents :

*Les parents, quelques élèves*

Responsable du Projet :

Mme ABIVEN  
Professeur d'EPS

*Les professeurs accompagnateurs*

F. COTTENCEAU

### 1- INTRODUCTION

- Ce séjour « Classe de Neige » est un projet « phare » pour l'Institution : le grand projet de l'année de 4<sup>ème</sup>. Il est pédagogiquement porteur pour nos élèves et participe activement à leur construction humaine.

Maternelle  
Élémentaire

Collège  
Lycée

Internat

39, rue de l'Avalasse  
76 000 ROUEN  
02 35 71 23 55  
Fax : 02 35 71 18 12

JP2Sup

48, rue du Champ-  
des-Oiseaux  
76 000 ROUEN  
02 35 89 00 01  
Fax : 02 35 88 90 56

- Objectifs :

- Développer un esprit et une dynamique de groupe dans l'effort et l'entraide.
- Contribuer à la cohésion des élèves de 4<sup>ème</sup>, qui perdurera dans les années à venir.
- Être ensemble, apprendre à s'apprécier dans la vie quotidienne.
- Vivre un autre contact avec les adultes, bénéfique pour les retombées scolaires.
- Mêler pédagogie et activités sportives : skier, découvrir le milieu montagnard.

- Ce séjour fait intégralement partie du programme pédagogique de l'année, et contribue à la validation de quelques items du Socle Commun des Compétences. C'est pourquoi l'Institution attache une grande importance à ce que TOUS les jeunes participent à ce séjour, convaincue qu'ils sauront en tirer un bénéfice durable.

En cas de difficultés financières, merci de demander rendez-vous auprès de Mme COTTENCEAU, ou Mme ALEMPIJEVIC pour les 4<sup>ème</sup> 2. Une aide sera étudiée au cas par cas, en toute simplicité.

### 2- PRÉSENTATION

- Professeurs accompagnateurs :  
M.ABIVEN (EPS et responsable de l'organisation) ; G.BURBAN, M.SEVESTRE, L.VIVIER, V.JOURDAIN (EPS) ; J.DANEZAN (Internat) ; S.GALLAND (Animatrice Pastorale) ; A.LAPLACE (Anglais) ; D.KOEHLI (responsable SEGPA à la retraite) et deux autres enseignants.

- Médecin : nous sommes actuellement à la recherche d'un parent médecin pour nous accompagner lors du séjour.

- Destination : Alpe du Grand Serre (Isère).

- Hébergement :

- Chalet « Le Nivose », équipé exclusivement pour les classes de neige. Il est situé au pied des pistes. Au centre du village, ce qui facilite la surveillance.
- Chambres de 4 à 8 jeunes ; garçons et filles séparés.
- Des grandes salles pour le travail et les animations.
- Personnel sur place pour le service (repas, vaisselle, installation des salles, etc.). Les jeunes sont chargés du respect du matériel et du bon ordre de leur chambre.

accueil@  
institutionjeanpaul2.fr

www.  
institutionjeanpaul2.fr





# INSTITUTION JEAN-PAUL II

## ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

- Règlement : le règlement intérieur de l'Institution s'applique en classe de neige. Un jeune dont le comportement serait incompatible avec la vie du groupe serait aussitôt renvoyé chez lui, aux frais de ses parents.
- Point financier : le coût de ce séjour est de 460€. Il comprend la totalité des prestations (transport, hébergement et repas, location du matériel de ski, forfait remontées mécaniques, assurance accident, etc.). Le règlement du séjour sera effectué en trois prélèvements.

Cf : document « règlement »

Afin de pouvoir assurer l'entraide mise en place pour le départ de tous, plusieurs actions sont menées :

- Réalisation et vente de gâteaux des jeunes lors des rencontres parents-professeurs (18 janvier 2020) : merci d'inciter vos enfants à apporter des gâteaux ou produits salés, ainsi que de s'inscrire sur le planning pour assurer le stand "café et ventes de gâteaux", et la vente dans les couloirs lors de cette matinée.

- Contribution à la Caisse d'Entraide : merci aux parents qui souhaiteraient aider les familles plus en difficultés, en joignant un chèque à l'ordre de *Institution Jean-Paul 2*. Un très grand merci par avance.

Maternelle  
Élémentaire

Collège  
Lycée

Internat

39, rue de l'Avalasse  
76 000 ROUEN

02 35 71 23 55  
Fax : 02 35 71 18 12

JP2Sup

48, rue du Champ-  
des-Oiseaux  
76 000 ROUEN

02 35 89 00 01  
Fax : 02 35 88 90 56

accueil@  
institutionjeanpaul2.fr

www.  
institutionjeanpaul2.fr



### 3- CONTENU DU SÉJOUR et INFORMATIONS PRATIQUES

- Transport : Deux cars de 61 places et un car de 22 places sont réservés pour le groupe. Départ 26 janvier (vers 6h), retour 31 janvier (vers minuit), place du Boulingrin. Horaires confirmés ultérieurement. **Prévoir le pique-nique du déjeuner le 26 janvier. Pour les INTERNES : penser à vous organiser sur Rouen (famille, amis...) pour dormir sur place le samedi 25 janvier 2020 et le vendredi 31 janvier 2020.**
- Activités principales : Matin et Après-midi : ski alpin (6 demi-journées avec ESF), raquettes (1 demi-journée), ou, pour ceux qui ne peuvent pas skier, "Découverte du milieu".
  - Des moniteurs École du Ski Français nous sont dédiés, les professeurs EPS sont habilités à dispenser les cours de ski en supplément des cours ESF (voir planning)
  - Les élèves sont répartis par groupe de 12 élèves environ, sous la direction d'un moniteur École du Ski Français ou d'un professeur EPS. La répartition se fera par niveau : merci de remplir le document préparatoire à la formation de ces groupes. Il est important de **donner le niveau réel du jeune** (débutant, ourson, flocon, étoiles ou flèches), pour assurer la cohésion des groupes formés. Si votre enfant est débutant, mais qu'il a déjà skié, merci de le préciser.
  - Le port du casque est obligatoire. Il est fourni dans le matériel de location, cependant il est conseillé aux élèves en possédant un de l'apporter.
  - Les accompagnateurs communiquent tous entre eux par portable.
  - Chaque enseignant est responsable d'un groupe de ski. Il se charge de constituer le groupe et de s'assurer que les élèves ont bien tout leur matériel avant de les laisser partir avec le moniteur. A la fin du cours, ce même enseignant vient récupérer le groupe.
- Programme type d'une journée : Lever vers 7h30. Départ pour 8h45 : 2h d'activités le matin, 2h d'activités l'après-midi, à l'exception d'une demi-journée hors des pistes pour des activités diverses (sculpture, luge, bataille de boule de neige, rugby neige...).
- Temps Libre : après le goûter, et avant le dîner, les jeunes ont un temps libre.
  - Sur ce temps libre, les jeunes ont accès à leur téléphone. Ils le demandent aux professeurs chargés de l'étage, qui parfois, imposent que la chambre soit rangée avant de le donner.
  - Une autorisation de sortie est à compléter dans le dossier. Soit, les jeunes sont autorisés à se déplacer librement, par petits groupes dans la station ; soit ils sont accompagnés d'un professeur. Il est évident que les jeunes s'engagent à respecter les créneaux horaires données par les professeurs, faute de quoi l'autorisation serait d'office supprimée.
  - Un élève n'étant pas couvert suffisamment, ne sera pas autorisé à sortir.



# INSTITUTION JEAN-PAUL II

## ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Maternelle  
Élémentaire  
Collège  
Lycée

Internat

39, rue de l'Avalasse  
76 000 ROUEN  
02 35 71 23 55  
Fax : 02 35 71 18 12

JP2Sup

48, rue du Champ-  
des-Oiseaux  
76 000 ROUEN  
02 35 89 00 01  
Fax : 02 35 88 90 56

accueil@  
institutionjeanpaul2.fr

www.  
institutionjeanpaul2.fr



- Veuillez à **ne pas donner trop d'argent de poche**, car certains jeunes prennent un repas avant le dîner (pizza, frites...) ce qui entraîne énormément de gaspillage au chalet avec des plats qui repartent presque plein en fin de repas, pour finir à la poubelle.
- Dans le chalet, les jeunes ne sont jamais seuls. Des professeurs sont toujours présents. Prévoir d'emporter des jeux de société peu encombrants.

- Soirée :
  - Après le dîner, une animation courte est prévue chaque soir.
  - La soirée du jeudi soir est festive pour clore le séjour, en présence des adultes. Les jeunes sont autorisés à se coucher plus tard. Ils peuvent prévoir une tenue pour cette soirée, qui doit rester simple, sobre, discrète et propre.
- Vêtements et matériel de montagne : une proposition de liste de base a été fournie.
  - Pantalon et anorak imperméables, lunettes de soleil ou masque indispensables (pas de ski sans lunettes ou masque). Attention, beaucoup de jeunes ont le même matériel (gants, masque...), pensez donc à y inscrire le nom.
  - Merci de prévenir M. CARAVACA (Responsable de la Vie Scolaire au collège) si vous avez des vêtements à donner, ou à prêter, ainsi que si vous souhaitez bénéficier d'un prêt de matériel. Nous avons toujours un stock suite aux oublis des années précédentes.
  - Si le jeune a ses chaussures de ski ou un casque personnel : il peut les apporter. En revanche, il est demandé de ne pas prendre de skis personnels (encombrement et assurances). Merci de remplir avec précision la feuille pour les réservations de matériel.
- Téléphones : ils sont autorisés dans les cars. Sinon, ils sont mis à disposition des jeunes lors du temps libre entre 16h30 et 18h30 uniquement. Les téléphones ne pourront être rechargés que sur le temps libre.
  - Chaque élève est responsable de son matériel. Le règlement intérieur de l'Institution s'applique et **nulle demande ne pourra se faire auprès des professeurs en cas de casse, de perte ou de vol**.  
Tablettes, ordinateurs, talkie-walkie, appareil photo et go-pro interdits.
- Photos : les professeurs prennent des photos et vidéos de vos enfants. Toutes les photos et vidéos sont ensuite récupérables via une clef USB au CDI, ou bien via un lien de téléchargement.
- Chambres : les chambres accueillent 4 à 8 élèves. Votre enfant indiquera à son professeur principal avec quels camarades il souhaite partager sa chambre. La répartition des élèves se fera alors en tenant compte des affinités, mais aussi en mixant les classes.
- Communication avec les familles :
  - Informations et photos seront mises en ligne quotidiennement sur le site de l'Institution.
  - Aucune inquiétude à avoir si les jeunes n'appellent pas les familles : c'est que tout va bien.
  - Mme COTTENCEAU est le relais avec les familles si nécessaire.

#### 4- QUESTIONS DIVERSES POSEES LORS DES REUNIONS DE 2017, 2018, ET DE JEUDI 10/10/2019

- L'assurance prévue couvre-t-elle le rapatriement éventuel à Rouen ?
  - Oui. L'Institution contracte une assurance pour toutes les sorties pédagogiques. La classe de neige entre dans ce cadre. La liste des élèves sera donnée avant le départ, un numéro de contrat spécifique à la classe de neige sera alors fourni, à rappeler en cas de nécessité.
  - De plus une assurance sera prise pour chaque élève, assurant une couverture totale pour tout accident lié au ski.
  - Un adulte est toujours présent au chalet, afin d'assurer la présence auprès d'éventuels blessés (ou en cas de grande fatigue).
  - En cas d'accident en dehors des pistes, le médecin qui nous accompagne déterminera si la blessure nécessite une prise en charge par un centre médical. La consultation en radiologie ne sera pas systématique.



# INSTITUTION JEAN-PAUL II

ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Maternelle  
Élémentaire

Collège  
Lycée

Internat

39, rue de l'Avalasse  
76 000 ROUEN

02 35 71 23 55  
Fax : 02 35 71 18 12

JP2Sup

48, rue du Champ-  
des-Oiseaux  
76 000 ROUEN

02 35 89 00 01  
Fax : 02 35 88 90 56

accueil@  
institutionjeanpaul2.fr

- Quel est le montant de l'argent de poche à prévoir ?  
- Aucune dépense spécifique n'est nécessaire. Aussi il est demandé de restreindre l'argent de poche des jeunes (20€ maximum pour le séjour). Cet argent est aussi sous la seule responsabilité du jeune.
- Comment savez-vous si tous les élèves sont là ?  
Les élèves sont comptés à chaque repas, à chaque départ de ski et à chaque arrivée. Sur les activités, un professeur est référent pour un groupe de 12 élèves. Deux professeurs sont responsables par étage au niveau des chambres.
- Le départ étant un dimanche, comment faire pour les jeunes souhaitant aller à la messe ?  
Anticipez le départ en prévoyant d'aller à une messe le samedi. Mme Galland, animatrice pastorale, animera un petit temps de prière lors des soirées au chalet.
- Mon enfant, qui n'a jamais skié, redoute de partir. Comment font les débutants ?  
- Il est important que tous les jeunes participent à cette classe de neige, qui fait intégralement partie du cursus de Quatrième à l'Institution. Le retour enthousiaste des générations précédentes témoignent des bienfaits de ces journées. C'est un moment fort et inoubliable dans leur construction de Collégiens.  
- Pas d'inquiétude pour les débutants : les premiers jours, tous les débutants skient avec les moniteurs ESF sur les pistes d'apprentissage avec le tire-fesse. Les ESF sont habitués et proposent beaucoup de jeux et parcours à ski. Dès le mercredi ou le jeudi, les groupes progressent vers les télésièges et les hauteurs de la station  
.
- Est-ce que les ESF valideront l'acquisition d'un niveau supérieur dans le cadre de la pratique du ski alpin ?  
Suivant la météo de la semaine, un passage d'étoile peut être envisagé le vendredi.
- Comment faire en cas de traitement médical ?  
- Tous les médicaments doivent être remis, à Mme ABIVEN, au départ, dans un sac bien fermé, avec les ordonnances.  
- Les médicaments doivent être donnés par le médecin présent sur place : aucun jeune n'est autorisé à s'appliquer seul un éventuel traitement médical ; tout comme, il est interdit à un jeune ayant des médicaments avec lui d'en donner à un camarade.
- Le chalet propose-t-il un menu adapté aux régimes particuliers ?  
Oui, grâce à la fiche de renseignements que vous allez compléter, la cuisine aura le nombre d'élèves ayant un régime particulier (sans gluten, sans porc, sans viande, sans lactose, sans œufs...). Pour les jeunes ne mangeant pas de viande, il y aura des œufs ou du poisson en substitution. La cuisine s'adapte afin que vos enfants aient un repas complet quelque soit leur régime.
- Mon enfant peut-il amener sa GoPro ?  
Non. Le téléphone portable constituera l'unique appareil électronique du séjour.

En vous remerciant pour votre lecture attentive, et restant à votre écoute,

www.  
institutionjeanpaul2.fr



Myriam ABIVEN  
Professeur d'EPS

Fabienne COTTENCEAU  
Directrice des études du Collège

Jean-Dominique EUDE  
Directeur